

# La lettre Cofrac

#25

mai 2007

## À la une

# De la récusation

Tous les organismes d'accréditation utilisent des évaluateurs et experts dont l'employeur principal est une entité accréditée ou accréditable. Compétence oblige !

Le Cofrac n'échappe pas à cette règle. Cependant, afin de garantir l'impartialité de l'évaluation, la norme ISO/CEI 17011 prévoit que l'organisme à évaluer puisse « formuler des objections à la nomination de tel ou tel évaluateur ou expert ». C'est ce que le Cofrac a traduit dans sa procédure de récusation.

À la lumière de l'expérience acquise dans l'application de cette procédure, on peut classer les motifs de récusation en deux grandes catégories : ceux liés au comportement des individus et ceux relatifs à la concurrence entre entreprises.

Pour ce qui concerne la première catégorie (les cas les moins nombreux), la structure permanente est très vigilante afin d'éviter que les évaluateurs ou experts soient récusés parce ce qu'ils sont ressentis comme étant trop rigoureux, voire trop compétents.

Nous exigeons toujours que le motif soit bien étayé, en particulier que la fiche d'appréciation de la prestation d'évaluation précédente ait bien été remplie et retournée au Cofrac. Il est clair qu'il est de l'intérêt de tous que d'éventuels comportements anormaux soient éradiqués, mais cela ne peut se faire qu'au moyen d'éléments factuels. Il faut donc que chacun prenne ses responsabilités de manière transparente et objective.

La deuxième catégorie est aujourd'hui plus préoccupante dans la mesure où l'on constate une augmentation sensible du nombre des récusations dans pratiquement toutes les sections du Cofrac.

Il est tout à fait logique que toute entreprise veuille se protéger de la concurrence, mais il ne faut pas non plus que cela devienne une psychose qui pourrait conduire à la paralysie du Cofrac. Déjà, on constate, à cause des récusations quelquefois à répétition, des problèmes dans le respect des délais de réalisation des évaluations avec comme conséquence un dépassement des échéances

de validité des accréditations. Ceci est préjudiciable pour le Cofrac qui consacre plus de temps au « montage » des évaluations et aux accrédités qui risquent de voir leur accréditation suspendue.

Il faut donc raison garder en n'oubliant pas notamment que tous nos évaluateurs et experts ont signé un engagement de confidentialité.

Veillons donc ensemble à ce que les trois piliers de l'accréditation : compétence, indépendance et impartialité continuent à soutenir l'action du Cofrac au service de l'économie française. ■

DANIEL PIERRE > DIRECTEUR GENERAL

## ■ Deux questions à Nathalie Savéant...

Responsable des sections Certification du Cofrac

**La Lettre Cofrac** Vous êtes depuis presque deux ans à la tête des deux sections Certification du Cofrac : Certification d'Entreprises et Personnels et Environnement (CEPE) et Certification de Produits et Services (CPS) après avoir été responsable de la première. Les dossiers et les problématiques d'accréditation qui vous sont soumis vous semblent-ils très différents d'une section à l'autre ?

**Nathalie Savéant** La cible des deux types de certifications délivrées aux entreprises opérées respectivement par la section « CPS - Certification de Produits et Services » et « CEPE - Certification d'Entreprises et Personnels et Environnement », à savoir la certification de produits/services et systèmes est différente : en certification de produits ou services (produits industriels, services ou agroalimentaire), cette cible est le consommateur final, alors qu'en certification de systèmes, la cible est l'entreprise cliente de l'entreprise certifiée au sein d'une relation « B to B ».

De façon générale, la certification des produits et services s'inscrit plus systématiquement en lien avec la réglementation. Dans le domaine agroalimentaire par exemple, la certification implique une homologation des référentiels de certifications et un agrément des organismes. Dans le domaine de la certification de produits et services, il n'existe pas de norme internationale à la différence des systèmes de management (tels que l'ISO 9001 ou 14001). Les instances des organismes certificateurs ont donc tout leur poids dans, notamment, la définition des référentiels de certification qui fixent les caractéris-

tiques des produits ou des services. Il existe cependant aussi, dans certains cas, des référentiels internationaux, élaborés par ce qu'il est convenu d'appeler des « propriétaires de référentiels » qui sont en fait les prescripteurs d'une telle certification. C'est le cas notamment pour les schémas de certification tel Eurep Gap (de l'organisme Food +) ou IFS - International Food Standard - (de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution) par exemple. Le propriétaire du référentiel y règle alors tous les aspects, y compris ceux de périodicité et de durée des audits.

Dans le cas des systèmes de management, les règles du jeu sont établies par l'ISO et précisées par les guides d'application établis par IAF avec la collaboration des parties intéressées. Les schémas de certification de processus (AB - Agriculture biologique, PEFC - Gestion forestière durable -, ...) constituent une autre particularité de la certification des produits et services. Ils donnent lieu à un affichage sur le produit par une marque et garantissent une partie de l'histoire du produit (d'où il vient, comment il a été fabriqué, dans quelles conditions environnementales, etc.) sans garantir pour autant ses caractéristiques finales (goût, aspect...).

Une autre différence majeure entre les deux sections est la multiplicité des référentiels d'accréditation dans la section « CEPE » : en effet, dans cette section c'est le type même d'organisme à

accréditer qui est très diversifié : organisme de certification, de vérification, de qualification. Des opérations d'attestation de la conformité bien différentes s'inscrivent derrière chacun de ces termes.

**La Lettre Cofrac** En février 2005, alors responsable de la seule section Certification d'Entreprises et Personnels et Environnement, vous étiez interrogée dans ces mêmes colonnes. Quels sont les changements majeurs de l'activité du Cofrac dont vous avez été témoin ces deux dernières années concernant les deux sections que vous encadrez actuellement ?

**Nathalie Savéant** Au titre des changements majeurs constatés ces deux dernières années, je citerai en premier lieu la diversification « tous azimuts » des activités de certification avec l'arrivée régulière de nouveaux référentiels.

L'autre constat important est la prise en compte accrue par les Pouvoirs Publics de la mission du Cofrac, en tant que contrôleur de deuxième niveau, ce qui se traduit par une exigence de mise en place de nouveaux schémas d'accréditation qui viennent se substituer en tout ou en partie au précédent contrôle de l'État dans certains domaines.

Par exemple, les aménagements qui se dessinent pour la certification des produits industriels et des services dans le cadre de l'application du Code de la consommation participent de cette tendance. La nouvelle convention cadre signée entre le Cofrac et les Pouvoirs Publics en décembre 2006 accompagne ce mouvement qui sera encore renforcé fin 2008 avec le futur règlement européen sur l'accréditation. ■

*En CPS, il n'existe pas de norme internationale*

*Une diversification « tous azimuts » des activités de certification*

## I Certification

# Troisième Forum accréditation et organismes certificateurs

Le 3 avril dernier s'est déroulée la troisième édition du forum Certification à l'Holiday Inn de la Gare de Lyon qui a accueilli à cette occasion une soixantaine de participants sur la journée entière.

Changement de lieu donc par rapport à la précédente édition qui s'était tenue en 2004 dans le centre de Paris, et ce afin de réduire autant que faire se peut les temps d'accès pour les participants venant de province. Malgré un timing serré (10 h/16 h pause-déjeuner incluse) et placée sous le signe de l'échange, l'assemblée plénière du matin, principalement animée par Daniel Pierre, directeur général du Cofrac et Nathalie Savéant, responsable des sections Certification, a permis d'aborder de nombreux thèmes et d'effectuer un tour d'horizon sur l'accréditation.

À commencer par un état des lieux aux niveaux européen et international. Si Daniel Pierre a rappelé que les choses continuent d'évoluer favorablement en Europe au sein de laquelle la notion de service public<sup>1</sup> s'impose avec de plus en plus de force et doit être reconnue en tant que telle dans les mois qui viennent *via* un règlement européen, il n'a pas caché les difficultés d'harmonisation rencontrées au niveau mondial. Hors Europe, certains pays ont en effet des conceptions différentes de la notion d'accréditation. Ont également été évoqués la politique dite « cross frontier », à propos de laquelle il a été indiqué que tous les sites déterminés comme critiques seront évalués avant fin 2007, et les travaux marquants d'IAF dont, notamment, un MLA international pour l'accréditation de la certification de personnes (selon l'ISO/CEI 17024) actuellement à l'étude.

La reconnaissance du Cofrac par les Pouvoirs Publics a été soulignée et illustrée par la nouvelle convention cadre signée en décembre 2006 (disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

Nathalie Savéant a ensuite dressé un bilan de l'activité globale de Certification d'Entreprises et Personnels et Environnement – CEPE et de Produits et Services – CPS sur la période 2002 à 2006 ainsi que sur les schémas ouverts en 2005/2006 et les perspectives 2007 (à titre d'exemples, la qualification d'entreprises, accréditables selon le nouveau référentiel NF X 50-091, la certification des diagnostiqueurs immobiliers, la certification des logiciels d'aide à la prescription, la certification des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine en application de la nouvelle loi d'orientation agricole...).

La matinée s'est conclue par un rappel sur les règles d'utilisa-

tion du logo Cofrac, telles qu'elles sont définies dans le nouveau document GEN REF 11 publié en septembre 2006, une présentation des possibilités offertes après la mutation de notre système d'information qui permettra de rationaliser le traitement des demandes et de gagner encore en efficacité et un état des lieux des pratiques d'accréditation. Ce dernier point a d'ailleurs plus particulièrement fait l'objet d'échanges avec les organismes (organisation des observations à l'étranger ou modalités d'accord sur un constat d'écart).

L'après-midi a été consacrée à deux tables rondes thématiques animées par l'équipe des sections certification. Au programme de la table ronde de la section CEPE, la nouvelle norme ISO/CEI 17021 (contenu, modalités de transition, mise en œuvre), les schémas d'accréditation spécifiques à la sécurité des denrées alimentaires ou à l'aérospatial, la certification de personnes. Côté CPS, la loi d'orientation agricole, la nouvelle version du guide d'application de l'ISO/CEI 65 et le marquage CE. Là encore, ces tables rondes furent l'occasion d'échanges entre les organismes et la structure permanente du Cofrac. Des questions ont été posées. Des besoins ont été exprimés et certains sont déjà en cours de traitement. ■

1. Voir à ce sujet le projet de règlement européen à l'adresse suivante : [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007\\_0037fr01.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2007/com2007_0037fr01.pdf)

### Résultats du questionnaire d'évaluation

Avec 65 % de retour des questionnaires, les répondants semblent plébisciter la formule (90 % de retours « très satisfait/satisfait », 10 % de retours « moyen », pas de retour « non satisfait »), tant sur la forme – une journée entière – que sur le fond.

Ont été particulièrement appréciés, le programme proposé, les tables rondes thématiques, le contenu de l'information délivrée et les échanges ayant eu lieu lors de cette journée. Parmi les pistes d'amélioration suggérées, la demande de spécialiser encore plus les parties techniques des tables rondes, d'approfondir des sujets jugés majeurs par certains organismes pour leur activité propre, voire, pour quelques-uns, d'augmenter la fréquence de tenue de ce forum...

Pour toute information sur cette journée, vos contacts :

- corinne.biardeau@cofrac.fr pour la section CEPE
- christel.znidarsic@cofrac.fr pour la section CPS

## Ressources

### Profils



Chimiste de formation, **Damien Declerck** s'est, tout au long de son parcours de formation et de ses précédents emplois, spécialisé dans le domaine de l'analyse de l'air – en environnement et en atmosphère des lieux de travail. Il a rejoint le pôle Chimie-Environnement de la section Laboratoires au début de cette année pour y tenir le poste de

responsable d'accréditation qu'occupait Hélène Mehay (devenue responsable du pôle). Il a donc en charge les accréditations relatives à la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air et celles concernant les prélèvements et analyses de polluants dans l'air intérieur et dans l'air des lieux de travail.



À la même période, **Sylviane Marguerie** a intégré le pôle Mécanique de la section Laboratoires. Ingénieur en instrumentation et mesures industrielles, elle a repris les domaines gérés auparavant par Gilles Pecchioli (devenu responsable du pôle). Elle a donc en charge les accréditations en métrologie dimensionnelle

ainsi que celles relatives aux essais sur les équipements de protection individuelle (EPI) et aux essais au feu.

## Nominations

### Inspection

**Jean-Paul Raynaud**, Association Études et Consommation, a rejoint le comité de section depuis le 5 février 2007.

**Jean-Pierre Brunet**, Familles de France, a rejoint le comité de section depuis le 5 février 2007.

**Jacqueline Lainé**, FFIE, a rejoint le comité de section depuis le 13 avril 2007.

### Laboratoires

**Marc Radisson**, UFIP, a rejoint le comité de section depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007 en remplacement de Marie-Pierre HILSZ.

**Jean-Paul Goiffon**, DGCCRF, a rejoint le comité de section depuis le 17 avril 2007 en remplacement de Jean-André Bouchand.

### Certification de Produits et Services

**Caroline Quinio**, DGAI, a rejoint le comité de section depuis le 13 avril 2007 en remplacement de Marie-Christine de Guenin.

### Certification d'Entreprises et Personnels et Environnement

**Caroline Quinio**, DGAI, a rejoint le comité de section depuis le 13 avril 2007 en remplacement de Laure Souliac.

**Gil Buschini**, FIB, a rejoint le comité de section depuis le 13 avril 2007.

**Yves Bouhier**, AFITE, a rejoint le comité de section depuis le 13 avril 2007.

## Calendrier

### Réunions Cofrac

#### Mai

**25** Comité de section Laboratoires

#### Juin

**20** Comité de section Certification de Produits et Services

**22** Comité de section Inspection

**26** Conseil d'administration suivi de l'assemblée générale des adhérents dans les locaux du Cofrac à Paris

### Réunions internationales

#### Mai

**21** EA groupe de travail « système de management environnemental » à Helsinki

**21** Forum des organismes d'accréditation à Helsinki

**22** EA groupe de travail « agroalimentaire » à Milan

**29** EA comité exécutif à Sofia

**30** EA assemblée générale à Sofia